

## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

(Loi communale modifiée du 13 décembre 1988)

Les membres du Conseil communal se réuniront en séance publique **le vendredi, 24 mars 2017 à 14.00 heures**, en la salle des séances à la mairie, pour délibérer sur les objets suivants.

### ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Démission.
- 2) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Démission.
- 3) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 40 heures par semaine à durée indéterminée.
- 4) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.
- 5) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Structures d'accueil – Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.
- 6) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 7) Budget extraordinaire 4/810/221311/17013 – Parc « Um Paesch » à Hautcharage – Approbation du projet et devis.
- 8) Plan d'aménagement particulier « Rue de la Gare – Cité Gloesener » à Hautcharage, introduit par E.Urbain – architecture et urbanisme – L-1898 Kockelscheuer, pour le compte des consorts FINK, KLOPOCKA, VAN DRIESSCHE, WATRY et Commune de Käerjeng – Approbation provisoire.
- 9) Service informatique – Présentation CityWifi.
- 10) Décomptes de projets :
  - 4/492/221311/13025 Travaux de remise en état Café Lenger Stuff
  - 4/621/221200/13008 Travaux d'aménagement des alentours de la mairie et de l'église à Bascharage
  - 4/624/221313/12007 Travaux d'aménagement des rues de l'Eglise, de l'Ecole, des Prés et de la Poste à Bascharage
- 11) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation du projet 200861 relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.

- 12) Voirie rurale – 4/411/221313/17014 : Demande d'un crédit spécial de 17.000 € relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.
- 13) Voirie rurale – 4/411/221313/17014 : Approbation du projet 200862 relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2017.
- 14) Transaction immobilière – Approbation d'un avenant à la convention conclue le 6 septembre 2013 entre la commune de Käerjeng et la Société Nationale d'Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.) concernant la vente de divers terrains au lieu-dit « Um Bechel », inscrits au cadastre de la commune de Käerjeng, section BB de Hautcharage.
- 15) Budget ordinaire 2/220/706060/99001 - Repas sur roues – Fixation du nouveau tarif.
- 16) Organisation de la semaine culturelle et des semaines loisirs.
- 17) Service technique - Personnel communal : Création de deux postes d'artisan avec un « Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle » (C.A.T.P.) respectivement avec un « Diplôme d'Aptitude Professionnelle » (D.A.P.) pour les besoins du centre culturel « Käerjenger Treff » et de l'école de musique.
- 18) Service technique - Personnel communal : Création d'un poste d'agent de nettoyage (Laufbahn A – Arbeiter im Reinigungsdienst) à raison de 25 heures par semaine pour les besoins du service technique communal.
- 19) Personnel communal : Approbation d'avenants aux contrats de travail dans le cadre du changement de carrière (de la carrière PE5form à la carrière PAM2) des aide-éducateurs en activité de service auprès des structures d'accueil de la commune de Käerjeng.
- 20) Approbation de la convention bipartite 2017 - Service d'éducation et d'accueil pour enfants, conclue entre l'Etat et la commune de Käerjeng.
- 21) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 22) Questions et réponses.

Ainsi arrêté à Bascharage, le 17 mars 2017

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le président,